

Informations de base	
2020/2786(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Inclusion de la nouvelle substance psychoactive N,N-diéthyl-2-[[4-(1-méthyléthoxy)phényl]méthyl]-5-nitro-1H-benzimidazol-1-éthanamine (isotonitazène) dans la définition du terme «drogue» (modif. de l'annexe de la décision-cadre 2004/757/JAI du Conseil) Complétant 2013/0304(COD) Subject 4.20.03 Toxicomanie, alcoolisme et tabagisme 7.30.30.04 Lutte contre les drogues et le trafic de drogues	

Informations techniques	
Référence de la procédure	2020/2786(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Modifications et abrogations	Supplementing 2013/0304(COD)
État de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission	LIBE/9/04106